PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi **le 6e jour de septembre 2022**, à 19h30, à Saint-Camille-de-Lellis.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es) :

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Aline Alain
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Jennylee Boutin

Siège #4 - Claude Beaudoin

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de Mme Rachel Goupil, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nicole Mathieu, assiste également à cette séance.

252-09-2022

2 - <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

IL EST PROPOSE PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS(ES) QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 6e jour de septembre 2022 tel que lu et modifié.

1 - APPEL DES PRÉSENCES
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- **3.1** - Résolution, adoption du procès-verbal du 1er août 2022
- **3.2** - Résolution, adoption du procès-verbal du 12 août 2022
- **3.3** - Résolution, adoption du procès-verbal du 1er septembre 2022

4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX
5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES
- **5.1** - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 09-22
- **5.2** - Résolution, ajustement des salaires 2022, pour contrer la hausse d'inflation
- **5.3** - Résolution, octroi du contrat pour la réfection de la toiture du bureau municipal et gyproc de l'entrée
- **5.4** - Résolution, octroi d'un contrat de préparation du bulletin municipal
- **5.5** - Résolution, acception finale des travaux de la rue Fournier et du rang Saint-Joseph

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE
7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
- **7.1** - Résolution, achat de sel de gré à gré avec la compagnie Compass Mineral
- **7.2** - Résolution, achat de gré à gré de sable pour le mélange de sable salé

7.3 - Résolution, entreposage du sable-salé pour l'hiver 2022-23

8 - LÉGISLATION

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1 - Résolution, demande de changement d'usage, projet d'acquisition du terrain lot numéro 5 325 638

9.2 - Avis de motion, adoption du projet règlement no.517-2022 relatif au changement au zonage dans le secteur de la rue Alphonse-Poulin, zone 03-H, agrandissement du secteur industriel

9.3 - Résolution, adoption du projet de règlement numéro 517-2022 relatif à un changement au zonage dans le secteur de la rue Alphonse Poulin, dans la zone 03-H, aux fins d'agrandir la zone industrielle

9.4 - Résolution, création de deux lots au cadastre pour la rue du Parc

9.5 - Résolution, municipalisation de la "rue du Parc"

9.6 - Avis de motion, adoption du projet de règlement numéro 518-2022, aux fins de modifier le règlement de zonage no. 354 pour agrandir la zone industrielle 02-I

9.7 - Résolution, adoption du projet de règlement 518-2022, aux fins de modifier le règlement de zonage no 354 de la municipalité de St-Camille pour agrandir la zone Industrielle 02-I

10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

10.1 - Résolution, octroi du contrat de gré à gré pour l'achat de dix lampes pour lampadaires

10.2 - Résolution, embauche d'un surveillant de la patinoire, hiver 2022-23

10.3 - Résolution, aide-animatrice, pour bénévolat et certificat de remerciement et allocation de dépense

11 - CORRESPONDANCE

11.1 - Résolution, programme de formation continue des Fleurons du Québec

11.2 - Dépôt du suivi budgétaire du mois d'août pour la municipalité

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DE LA MAIRESSE

13 - VARIA

13.1 - Résolution, adoption des règles de régie interne 2022-2023 du service de garde

13.2 - Résolution, citation de l'église, au 610, rue Principale, à Saint-Camille-de-Lellis

13.3 - Résolution, nomination de deux représentants de la Municipalité au sein du conseil d'administration du DISC

13.4 - Débris à l'OMH personnes aînées, qui sont à ramasser

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - <u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX</u>

253-09-2022 **3.1 - <u>Résolution, adoption du procès-verbal du 1er août 2022</u>**

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, que les élus présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 1er août 2022 soit adopté et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

254-09-2022 **3.2 - Résolution, adoption du procès-verbal du 12 août 2022**

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, que les élus présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 12 août 2022 soit adopté et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

255-09-2022 **3.3 - Résolution, adoption du procès-verbal du 1er septembre 2022**

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, que les élus présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 1er septembre 2022 soit adopté et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

- La directrice générale indique que les travaux de la rue de la Fabrique sont très avancés, il reste l'enrochement et l'asphaltage qui seront réalisés au cours des deux prochaines semaines.

-Il est mentionné que la toilette publique dans le parc de la Place du Village est un plus lors des spectacles de musique.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

256-09-2022 **5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 09-22**

ATTENDU QUE : la liste des comptes numéro 09-2022 préparée par Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 6e jour de septembre 2022 dans laquelle figurent tous les comptes à accepter **au montant de : 160 005,64$.**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 09-2022 telle que présentée. Le total des comptes pour **SEPTEMBRE 2022 s'élève à: 160 005,64$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 09-2022.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, greffière-trésorière & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois **de SEPTEMBRE 2022**.

_____

Nicole Mathieu, greffière-trésorière & directrice générale

257-09-2022

5.2 - <u>Résolution, ajustement des salaires 2022, pour contrer la hausse d'inflation</u>

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation annuel moyen a atteint 8,1% au 15 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE la hausse des prix à la consommation affecte les employés et les consommateurs en général;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: **MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le Conseil Municipal de Saint-Camille fixe l'augmentation du salaire des employés municipaux pour 2022 à partir du 1er septembre, que l'augmentation soit de 6%

QUE la mairesse, Mme Rachel Goupil et la directrice générale Mme Nicole Mathieu, signent la grille des augmentations salariales;

ADOPTÉE,

258-09-2022

5.3 - <u>Résolution, octroi du contrat pour la réfection de la toiture du bureau municipal et gyproc de l'entrée</u>

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille a procédé par appel d'offres sur invitation pour la réfection de la toiture du bureau municipal et des travaux suivants: gyproc de l'entrée intérieure, refaire une partie de l'isolation, plâtrage, peinture et ajustement de la porte d'entrée et pose d'un coupe-froid.

QUE nous avons envoyé quatre invitations à soumissionner et nous avons reçu une seule soumission:

-Jean-Paul & Roger Bolduc Inc.: 63 911,61$ (taxes incluses)

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie le contrat de réfection de la toiture de l'édifice municipal du 727, rue Principale et les travaux suivants: la réparation d'une partie du gyproc de l'entrée intérieure, refaire une partie de l'isolation, plâtrage, peinture, ajustement de la porte d'entrée et pose d'un coupe-froid, que la soumission est conforme au devis d'appel d'offres.

QUE la soumission déposée serve de contrat entre les parties;

ADOPTÉE,

259-09-2022

5.4 - Résolution, octroi d'un contrat de préparation du bulletin municipal

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie un contrat à Mme Karine Vallières-Noël pour la préparation du Bulletin Municipal tous les mois. Le montant forfaitaire pour la préparation du bulletin sera négocié avec Mme Karine Vallières-Noël et le prix sera communiqué au conseil municipal pour acceptation.

ADOPTÉE,

260-09-2022

5.5 - Résolution, acception finale des travaux de la rue Fournier et du rang Saint-Joseph

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a reçu de son ingénieur Stantec Experts-conseils Ltée la recommandation de paiement no. 3 fournie par l'entrepreneur Construction Abénakis Ltée relativement au projet de réfection de la rue Fournier et du rang Saint-Joseph pour l'acceptation finale des travaux

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DE procéder au paiement # 3 des travaux de réfection de la rue Fournier et du rang Saint-Joseph pour un montant de 26 268,83$, taxes incluses (N/réf : 158140097), à l'entreprise Construction Abénakis Ltée et que ce paiement soit effectué à même les fonds de la TECQ;

QUE les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au service de la trésorerie, des quittances requises, et des documents d'acception finale des travaux par notre firme d'ingénierie Stantec Expert-conseils Ltée.

ADOPTÉE

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

Aucun point !

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

261-09-2022

7.1 - Résolution, achat de sel de gré à gré avec la compagnie Compass Mineral

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est régie par le code municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour les achats en bas de 25 000$;

CONSIDÉRANT QUE la cotation a été déposée dans le délai prescrit;

Nom de l'entrepreneur:

-Compass Minerals, 30 tonnes de sel à 131,25$/la tonne livrée

Coût total pour le contrat : 3 937,50$ (taxes en sus)

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie le contrat d'achat de sel à la compagnie "Compass Minerals". Le prix d'achat de 30 tonnes de sel s'élève à : trois mille neuf cent trente-sept et cinquante cents. (3 937,50$);

ADOPTÉE,

262-09-2022

7.2 - Résolution, achat de gré à gré de sable pour le mélange de sable salé

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est régie par le code municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour les achats en bas de 25 000$;

CONSIDÉRANT QUE la cotation a été déposée dans le délai prescrit;

Nom de l'entrepreneur:

-***Les Excavations Lafontaine Inc.***

Coût total pour le contrat de 470 tonnes de sable : 7,675.00$ (taxes en sus)

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie le contrat d'achat du sable à la compagnie 'Les Excavations Lafontaine Inc.' Le prix d'achat pour 470 tonnes de sable s'élève à : 7 675,00$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

7.3 - Résolution, entreposage du sable-salé pour l'hiver 2022-23

Cet item est remis à la prochaine séance du conseil municipal.

8 - LÉGISLATION

Aucun point !

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

263-09-2022

9.1 - Résolution, demande de changement d'usage, projet d'acquisition du terrain lot numéro 5 325 638

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut procéder à un changement au zonage dans le secteur de la rue du Parc, dans la zone 09-H, aux fins de l'inclure dans la zone 11-P à l'intérieur du périmètre urbain, d'une superficie de 1224,90 mètres carrés. Voir copie du plan de cadastre déposé.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut permettre un projet d'installation d'une halte pour VR avec station de vidange;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'installation d'une halte pour VR devra respecter les autres normes de la réglementation en vigueur;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE : la Municipalité de Saint-Camille mandate la MRC des Etchemins pour procéder au changement de zonage du terrain de Mme Marilyn Lévesque que la Municipalité de Saint-Camille va acquérir et qui est situé dans la zone 09-H, le terrain est situé sur la rue du Parc, aux fins de l'inclure dans la zone 11-P à l'intérieur du périmètre urbain, d'une superficie de 1224,90 mètres carrés. Voir copie du plan de cadastre déposé.

ADOPTÉE,

264-09-2022

9.2 - <u>Avis de motion, adoption du projet règlement no.517-2022 relatif au changement au zonage dans le secteur de la rue Alphonse-Poulin, zone 03-H, agrandissement du secteur industriel</u>

Avis de motion est par les présentes donné par : Monsieur Jacques Audet qu'il sera adopté à cette séance de ce conseil, le projet règlement numéro : 517-2022 suivant:

Le présent projet de règlement est intitulé « RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME NO. 349 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION INDUSTRIELLE DU SECTEUR DE LA RUE INDUSTRIELLE, À MÊME UNE PARTIE D'UNE AFFECTATION HABITATION SITUÉE ENTRE LADITE AFFECTATION INDUSTRIELLE ET L'AIRE D'AFFECTATION MIXTE COMMERCIALE ET HABITATION ADJACENTE À LA RUE FOURNIER. »

Une présentation est faite relativement au projet de règlement à un changement au zonage.

ADOPTÉE,

265-09-2022

9.3 - <u>Résolution, adoption du projet de règlement numéro 517-2022 relatif à un changement au zonage dans le secteur de la rue Alphonse Poulin, dans la zone 03-H, aux fins d'agrandir la zone industrielle</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de *sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement no. 349 fut adopté le 4e jour du mois de février 2008;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil souhaite modifier le plan d'urbanisme no. 349 de façon à agrandir l'affectation industrielle du secteur de la rue Industrielle pour permettre l'expansion des activités industrielles présentes dans cette zone;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil adopte le projet de règlement no. 517-2022 suivant:

<u>ARTICLE 1. Titre du règlement</u>

Le présent projet de règlement est intitulé « RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME NO. 349 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION INDUSTRIELLE DU SECTEUR DE LA RUE INDUSTRIELLE, À MÊME UNE PARTIE D'UNE AFFECTATION HABITATION SITUÉE ENTRE LADITE AFFECTATION INDUSTRIELLE ET L'AIRE D'AFFECTATION MIXTE COMMERCIALE ET HABITATION ADJACENTE À LA RUE FOURNIER. »

<u>ARTICLE 2. Objet du règlement</u>

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le plan d'urbanisme no. 349 adopté par ce Conseil le 4e jour du mois de février 2008 aux fins suivantes :

- agrandir l'affectation industrielle du secteur de la rue industrielle, à même une partie d'une affectation habitation située entre ladite affectation industrielle et l'aire d'affectation mixte commerciale et habitation adjacente à la rue Fournier.

ARTICLE 3. Modifications au plan d'urbanisme no. 349

3.1 : Le plan d'urbanisme no. 349 est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que :

3.1.1 : Le feuillet A de l'annexe 1 « Plan d'urbanisme – Grandes affectations du sol du territoire municipal » du plan d'urbanisme no. 349 est modifié afin d'illustrer la nouvelle délimitation des affectations du sol.

3.1.2 : Le feuillet B de l'annexe 1 « Plan d'urbanisme – Grandes affectations du sol du périmètre urbain » du plan d'urbanisme no. 349 est modifié afin d'illustrer la nouvelle délimitation des affectations du sol (l'annexe 1 du présent projet de règlement illustre la délimitation modifiée).

(Voir les plans de délimitation en annexe).

ADOPTÉE,

_____
Rachel Goupil, Mairesse

_____
Nicole Mathieu, greffière

266-09-2022 **9.4 - Résolution, création de deux lots au cadastre pour la rue du Parc**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut procéder à la municipalisation de la rue du Parc et effectuer un projet création de cadastres avec la compagnie Ecce Terra Arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a reçu une offre de services d'Ecce Terra Arpenteur géomètre, pour la création de deux lots au cadastre pour la rue du parc, le coût sera de 1100$ (taxes en sus), plus les frais de cadastre de 220$ et les frais de recherche de 10$.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis mandate M. Jean Venables, d'Ecce Terra arpenteur-géomètre pour la création de deux (2) nouveaux lots au cadastre, le tout pour un montant de 1100$ (taxes en sus), plus les frais de cadastre de 220$ et les frais de recherche de 10$;

ADOPTÉE,

267-09-2022 **9.5 - Résolution, municipalisation de la "rue du Parc"**

CONSIDÉRANT QUE la rue du Parc n'a pas encore été municipalisée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis souhaite municipaliser cette rue sous le nom de: "rue du Parc" et doit envoyer cette

demande à la Commission de Toponymie du Québec afin qu'elle soit enregistrée comme telle;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis municipalise la "rue du Parc" située sur le lot 5 325 641;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à formuler une demande auprès de la Commission de Toponymie du Québec pour que la "rue du Parc" y soit inscrite légalement;

ADOPTÉE,

268-09-2022

9.6 - Avis de motion, adoption du projet de règlement numéro 518-2022, aux fins de modifier le règlement de zonage no. 354 pour agrandir la zone industrielle 02-I

Avis de motion est par les présentes donné par : Monsieur Richard Pouliot qu'il sera adopté à cette séance de ce conseil, le projet de règlement numéro 518-2022 suivant:

Le présent projet de règlement de concordance est intitulé « RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 354 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE INDUSTRIELLE 02-I À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE HABITATION 03-H POUR Y INTÉGRER UNE PARTIE DU LOT 6 318 208 DU CADASTRE DU QUÉBEC. »

Une présentation du projet de règlement est faite lors de cette séance;

ADOPTÉE,

269-09-2022

9.7 - Résolution, adoption du projet de règlement 518-2022, aux fins de modifier le règlement de zonage no 354 de la municipalité de St-Camille pour agrandir la zone Industrielle 02-I

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de *sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement no. 354 fut adopté le 4e jour du mois de février 2008;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage no. 354 doit être modifié pour tenir compte des modifications apportées au plan d'urbanisme (projet de règlement no.518-2022);

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées au règlement de zonage no. 354 visent l'agrandissement de la zone industrielle 02-I à même une partie de la zone habitation 03-H pour y intégrer une partie du lot 6 318 208 du Cadastre du Québec pour permettre l'expansion des activités industrielles présentes dans cette zone;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) :

QUE le Conseil adopte le projet de règlement de concordance no. 518-2022 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement de concordance est intitulé « RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 354 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE INDUSTRIELLE 02-I À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE HABITATION 03-H POUR Y INTÉGRER UNE PARTIE DU LOT 6 318 208 DU CADASTRE DU QUÉBEC. »

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent projet de règlement de concordance a pour objet de modifier le règlement de zonage no. 354 adopté par ce Conseil le 4e jour du mois de février 2008 aux fins suivantes :

- assurer la concordance au plan d'urbanisme modifié (projet de règlement no. 518-2022);
- agrandir la zone industrielle 02-I à même une partie de la zone habitation 03-H pour y intégrer une partie du lot 6 318 208 du Cadastre du Québec pour permettre l'expansion des activités industrielles présentes dans cette zone.

ARTICLE 3. Modifications au règlement de zonage no. 354

3.1 : Le règlement de zonage no. 354 est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que :

3.1.1 : Le feuillet A de l'annexe 1 « Plan de zonage du territoire municipal » du règlement de zonage no. 354 est modifié afin d'illustrer la nouvelle délimitation des zones 02-I et 03-H.

3.1.2 : Le feuillet B de l'annexe 1 « Plan de zonage du périmètre urbain » du règlement de zonage no. 354 est modifié afin d'illustrer la nouvelle délimitation des zones 02-I et 03-H (l'annexe 1 du présent projet de règlement de concordance illustre la délimitation modifiée).

_____

Madame Rachel Goupil, mairesse

_____

Madame Nicole Mathieu, greffière-trésorière

10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

270-09-2022

10.1 - Résolution, octroi du contrat de gré à gré pour l'achat de dix lampes pour lampadaires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour tous les achats en bas de 25 000$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut procéder de gré à gré pour l'acquisition de lampes pour remplacer celles

brisées sur les lampadaires situés sur la piste multifonctionnelle du terrain des loisirs.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a demandé une soumission à Pro Ballast pour le remplacement des lampes brisées et que le coût se chiffre à 10 425,00$ avant taxes;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis accepte la soumission de Pro-Ballast pour le remplacement de dix lampes brisées sur les lampadaires situés sur la piste multifonctionnelle du terrain des loisirs.

QUE la soumission se chiffre à 10 425,00$ pour le remplacement de dix lampes (taxes en sus) et que la soumission serve de contrat.

ADOPTÉE,

271-09-2022

10.2 - Résolution, embauche d'un surveillant de la patinoire, hiver 2022-23

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille a procédé de gré à gré pour l'emploi de surveillant de la patinoire pour la saison hivernale 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE l'emploi consiste à effectuer la garde de l'abri d'habillage, la surveillance de la patinoire, le maintien de l'ordre, le respect des règlements de la municipalité, le respect des horaires, et l'entretien de l'abri d'habillage et de la salle de bains.

CONSIDÉRANT QUE nous avons décidé d'offrir le poste à : M. Paul Veilleux de Saint-Camille qui a déjà travaillé l'an passé comme surveillant;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille embauche : M. Paul Veilleux, à titre de surveillant de la patinoire pour la saison hivernale 2022-2023.

La durée de l'emploi sera d'environ 12 semaines, du 10 décembre 2022 au 5 mars 2023 (ou jusqu'à la fin de la patinoire). Toutes les conditions de l'emploi sont contenues dans un contrat de travail détenu à la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE,

10.3 - Résolution, aide-animatrice, pour bénévolat et certificat de remerciement et allocation de dépense

Cet item sera discuté à la séance subséquente de ce conseil, qui se tiendra le 4 octobre 2022.

11 - CORRESPONDANCE

272-09-2022

11.1 - Résolution, programme de formation continue des Fleurons du Québec

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille autorise deux personnes, soit la mairesse, Mme Rachel Goupil

et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à suivre une formation en virtuel les 20-27 septembre et 4 octobre, de 10h à 12h sur les stationnements écologiques. Le coût de cette formation est de 120$/par personne.

ADOPTÉE,

11.2 - Dépôt du suivi budgétaire du mois d'août pour la municipalité

La directrice fait le dépôt du document de suivi budgétaire pour la fin août 2022. Point d'information !

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DE LA MAIRESSE

Activités culturelles: M. Jacques Audet indique que les spectacles de musique du vendredi soir se sont tenus du 1er juillet au 2 septembre, ç'a été encore un succès cette année, il y a eu environ 1010 personnes qui ont assisté aux spectacles. Il indique que l'étui de guitare a rapporté 1810$. Le rapport financier sera déposé pour adoption lors de la prochaine séance du conseil.

-Activités pour les aînées: Mme Aline Alain indique qu'elle va rencontrer M. Noël Couture relativement à un atelier de peinture de pointes de diamant qu'elle veut tenir. Elle indique qu'elle va également rencontrer les membres des fermières pour offrir cet atelier.

-Sports et loisirs: Mme Jennylee Boutin mentionne que le club de balle-molle locale continue de fonctionner tous les mercredis soirs et que c'est un succès.

-Politique familiale: Mme Jennylee Boutin mentionne que le service de garde a débuté mardi et que nous avons présentement 4 enfants d'inscrits officiellement. Elle indique qu'elle continue de vendre des billets moitié-moitié pour aider au financement du service de garde. Enfin, elle mentionne que nous regardons la possibilité d'offrir le service le matin.

-Voirie locale: M. Jocelyn Pouliot indique que les travaux de la rue de la Fabrique sont très avancés et qu'ils devraient être finalisés d'ici deux semaines.

-**Mairesse:** Mme Rachel Goupil indique qu'elle a assisté à une réunion de travail du conseil des maires de la MRC des Etchemins, elle participé aux entrevues pour le service de garde, aussi à une rencontre avec Mme Stéphanie Lachance, députée de la CAQ. Également, elle a assisté à une rencontre pour le patrimoine bâti, pour l'église de Saint-Louis. Elle indique que nous avons fait une rencontre pour l'installation des bancs de la bienveillance et qu'ils ont été installés. Enfin, qu'elle a participé à la réunion de travail du conseil municipal et à la séance régulière du conseil municipal. Elle fait un résumé de ces rencontres.

13 - VARIA

273-09-2022 **13.1 - Résolution, adoption des règles de régie interne 2022-2023 du service de garde**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis a organisé, en collaboration avec l'école Arc-en-ciel de Saint-Camille-de-Lellis, un service de garde après l'école;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis doit adopter les règles de fonctionnement de ce service;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adopte les règles de régie interne 2022-2023 du service de garde en

milieu scolaire telles que présentées.

ADOPTÉE,

274-09-2022

13.2 - Résolution, citation de l'église, au 610, rue Principale, à Saint-Camille-de-Lellis

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Fabrique Sainte-Kateri-Tekakwitha a adopté une résolution autorisant la citation de l'église de Saint-Camille-de-Lellis, située au 610, rue Principale, à Saint-Camille-de-Lellis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter une résolution pour mandater Mme Nicole Mathieu, directrice générale, pour préparer le dossier de citation de l'église de Saint-Camille-de-Lellis;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis mandate Mme Nicole Mathieu, pour préparer le dossier de citation de l'église de Saint-Camille-de-Lellis, située au 610, rue Principale.

ADOPTÉE,

275-09-2022

13.3 - Résolution, nomination de deux représentants de la Municipalité au sein du conseil d'administration du DISC

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal nomme Monsieur Serge Boutin et Mme Lise Lessard à titre de représentants municipaux au sein du conseil d'administration du développement industriel Saint-Camille (DISC), c'est un mandat de deux ans.

ADOPTÉE,

276-09-2022

13.4 - Débris à l'OMH personnes aînées, qui sont à ramasser

M. Jacques Audet mentionne que lors de la rénovation de l'OMH pour personnes aînées, des débris de construction n'ont pas été ramassés depuis la fin des travaux. La directrice générale, Mme Nicole Mathieu s'occupera d'aviser Mme Bianka Lessard, directrice générale de l'OMH afin que le nettoyage soit fait d'ici une semaine.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance;

15 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aline Alain propose la levée de l'assemblée à 21h45.

_____
Rachel Goupil, mairesse

_____

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE